



Le 20 novembre 2018

**DIRECTION DE LA SÉANCE**

\*\*\*

**ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT**

**établi à la suite des conclusions de la Conférence des Présidents  
réunie le 7 novembre et complété lors de sa réunion du 20 novembre**

*En souligné : Entre dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.*

## SEMAINE DE CONTRÔLE

Mercredi 21 novembre 2018

### De 14 h 30 à 18 h 30

(Ordre du jour réservé au groupe RDSE)

- Proposition de loi visant à lutter contre la **désertification bancaire** dans les **territoires ruraux**, présentée par M. Éric GOLD et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 124, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 21 novembre matin
  - Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Débat sur le thème : « **La ruralité, une chance pour la France** »
- Temps attribué au groupe RDSE : 10 minutes
  - Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure

### De 18 h 30 à 20 heures et de 21 h 30 à minuit

(Ordre du jour réservé au groupe LaREM)

- Proposition de loi organique relative à l'**élection** des **sénateurs**, présentée par M. André GATTOLIN et plusieurs de ses collègues (n° 744, 2017-2018)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 21 novembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure

- Proposition de loi visant à la présentation par le Gouvernement d'un rapport au Parlement sur la **mise en œuvre** des **préconisations** relatives aux éventuels risques liés à l'**emploi** de **matériaux** issus de la **valorisation** de **pneumatiques usagés** dans les **terrains** de **sport synthétiques**, et **usages similaires**, établies par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail le 18 septembre 2018, présentée par Mme Françoise CARTRON et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 126, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 21 novembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure

**PROJET DE LOI DE FINANCES**  
**CALENDRIER D'EXAMEN DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2019**  
**ET ORDRE DU JOUR DES SÉANCES DU JEUDI 22 NOVEMBRE AU MARDI 11 DÉCEMBRE**

**Jeudi 22 novembre 2018**

**À 11 heures**

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2019** (A.N., n° 1255)

=> **Discussion générale**

- Temps attribué au rapporteur général de la commission des finances : 15 minutes
- Temps attribué au président de la commission des finances : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 2 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 21 novembre à 15 heures

**À 15 heures**

---

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : jeudi 22 novembre à 11 heures

**À 16 h 15, et, éventuellement, le soir**

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2019** (A.N., n° 1255)

=> Suite de la **discussion générale**

=> Examen de l'**article liminaire**

=> Examen de l'**article 37** : évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'État au titre de la participation de la France au budget de l'Union européenne

## Jeudi 22 novembre 2018 - À 16 h 15, et, éventuellement, le soir (suite)

---

- Temps attribué au rapporteur spécial de la commission des finances : 5 minutes
- Temps attribué au président de la commission des affaires européennes : 3 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements à l'article liminaire et à la première partie et délai limite pour l'ajout d'un signataire à l'un de ces amendements : jeudi 22 novembre à 11 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements à l'article liminaire et à l'article 37 : à l'issue de la discussion générale
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 21 novembre à 15 heures

## Vendredi 23 novembre 2018

### À 14 h 30 et le soir

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2019** (A.N., n° 1255)
  - => Examen des **articles de la première partie** (suite)
  - Réunion de la commission pour examiner les amendements à la première partie : vendredi 23 novembre à 9 heures

## Samedi 24 novembre 2018

### Le matin, l'après-midi et, éventuellement, le soir

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2019** (A.N., n° 1255)
  - => Examen des **articles de la première partie** (suite)

## Éventuellement, dimanche 25 novembre 2018

### Le matin, l'après-midi et le soir

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2019** (A.N., n° 1255)

=> Examen des **articles de la première partie** (suite)

## Lundi 26 novembre 2018

### À 10 heures, 14 h 30 et le soir

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2019** (A.N., n° 1255)

=> Examen des **articles de la première partie** (suite)

## Mardi 27 novembre 2018

### À 14 h 30, à 17 h 45 et, éventuellement, le soir

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2019** (A.N., n° 1255)

=> Examen des **articles de la première partie** (suite)

=> Explications de vote sur l'ensemble de la **première partie**

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 5 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe

- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 26 novembre à 15 heures

**Scrutin public ordinaire de droit**

## Mardi 27 novembre 2018 - À 14 h 30, à 17 h 45 et, éventuellement, le soir (suite)

---

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de **finances rectificative pour 2018** ou nouvelle lecture

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 26 novembre à 15 heures

En cas de nouvelle lecture :

- Réunion de la commission pour élaborer son rapport : mardi 27 novembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : à l'ouverture de la discussion générale
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : à l'issue de la discussion générale

### À 16 h 45

---

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mardi 27 novembre à 12 h 30

## Mercredi 28 novembre 2018

### À 10 h 30, 14 h 30 et le soir

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2019** (A.N., n° 1255)

=> **Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation**  
(+ article 73)

- Temps attribué au rapporteur spécial : 5 minutes
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : lundi 26 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mardi 27 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mardi 27 novembre à 11 heures

=> **Justice**

- Temps attribué au rapporteur spécial : 7 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (3) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : lundi 26 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mardi 27 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mardi 27 novembre à 11 heures

=> **Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales**

. Compte spécial : Développement agricole et rural

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (3) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : lundi 26 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mardi 27 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mardi 27 novembre à 11 heures

=> **Défense**

- Temps attribué au rapporteur spécial : 7 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (8) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : lundi 26 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mardi 27 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mardi 27 novembre à 11 heures



À 10 h 30, 14 h 30 et le soir

---

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de **financement de la sécurité sociale pour 2019** ou nouvelle lecture

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 28 novembre à 15 heures

En cas de nouvelle lecture :

- Réunion de la commission pour élaborer son rapport : mercredi 28 novembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : à l'ouverture de la discussion générale
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : à l'issue de la discussion générale

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2019** (A.N., n° 1255)

=> **Écologie, développement et mobilité durables** (+ articles 75 et 76)

. Budget annexe : Contrôle et exploitation aériens

. Compte spécial : Aides à l'acquisition de véhicules propres

. Compte spécial : Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale

. Compte spécial : Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs

. Compte spécial : Transition énergétique

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (3) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (7) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 27 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 28 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 28 novembre à 11 heures

### => **Sport, jeunesse et vie associative**

- Temps attribué au rapporteur spécial : 5 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 27 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 28 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 28 novembre à 11 heures

## Vendredi 30 novembre 2018

### À 9 h 30, 14 h 30 et le soir

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2019** (A.N., n° 1255)

### => **Économie**

. Compte spécial : Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés (+ article 85)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 5 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (4) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mercredi 28 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 29 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 29 novembre à 11 heures

=> **Remboursements et dégrèvements**

et **Engagements financiers de l'État** (+ article 77)

. Compte spécial : Participation de la France au désendettement de la Grèce

. Compte spécial : Participations financières de l'État

. Compte spécial : Accords monétaires internationaux

. Compte spécial : Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics

et **Investissements d'avenir**

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (4) : 5 minutes chacun
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mercredi 28 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 29 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 29 novembre à 11 heures

=> **Cohésion des territoires** (+ article 74)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (4) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mercredi 28 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 29 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 29 novembre à 11 heures

=> **Administration générale et territoriale de l'État**

- Temps attribué au rapporteur spécial : 5 minutes
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mercredi 28 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 29 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 29 novembre à 11 heures

**Éventuellement, samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018**

**Le matin, l'après-midi et le soir**

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2019** (A.N., n° 1255)

=> Discussion des **missions** et des **articles rattachés reportés**

**Éventuellement, dimanche 2 décembre 2018**

**Le matin, l'après-midi et le soir**

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2019** (A.N., n° 1255)

=> Discussion des **missions** et des **articles rattachés reportés**

À 10 heures, 14 h 30 et le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2019** (A.N., n° 1255)

=> **Outre-mer**

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (3) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 30 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 30 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 30 novembre à 11 heures

=> **Aide publique au développement** (+ article 72)

. Compte spécial : Prêts à des États étrangers

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 5 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 30 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 30 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 30 novembre à 11 heures

=> **Action extérieure de l'État**

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (7) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 30 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 30 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 30 novembre à 11 heures

=> **Recherche et enseignement supérieur** (+ article 78)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (4) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 30 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 30 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 30 novembre à 11 heures

## Mardi 4 décembre 2018

### À 9 h 30

---

- Questions orales

### À 14 h 30 et le soir

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2019** (A.N., n° 1255)

=> **Culture**

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 30 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : lundi 3 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 3 décembre à 11 heures

=> **Médias, livre et industries culturelles**

. Compte spécial : Avances à l'audiovisuel public

- Temps attribué au rapporteur spécial : 7 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (5) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 30 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : lundi 3 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 3 décembre à 11 heures

=> **Pouvoirs publics**

et **Conseil et contrôle de l'État**

et **Direction de l'action du Gouvernement**

. Budget annexe : Publications officielles et information administrative

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (3) : 5 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (6) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 30 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : lundi 3 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 3 décembre à 11 heures

=> **Travail et emploi** (+ article 84)

. Compte spécial : Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 30 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : lundi 3 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 3 décembre à 11 heures

## Mercredi 5 décembre 2018

### À 11 heures, 14 h 30 et le soir

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2019** (A.N., n° 1255)

=> **Relations avec les collectivités territoriales** (+ articles 79 à 81)

. Compte spécial : Avances aux collectivités territoriales

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : lundi 3 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mardi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mardi 4 décembre à 11 heures



=> **Enseignement scolaire**

- Temps attribué au rapporteur spécial : 7 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : lundi 3 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mardi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mardi 4 décembre à 11 heures

**Jeudi 6 décembre 2018**

**À 10 h 30, 14 h 30 et le soir**

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2019** (A.N., n° 1255)

=> **Solidarité, insertion et égalité des chances** (+ articles 82 et 83)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 5 minutes chacun
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 5 décembre à 11 heures

=> **Santé**

- Temps attribué au rapporteur spécial : 5 minutes
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 5 décembre à 11 heures

=> **Gestion des finances publiques et des ressources humaines**

et **Crédits non répartis**

et **Action et transformation publiques**

. Compte spécial : Gestion du patrimoine immobilier de l'État

et **Régimes sociaux et de retraite**

. Compte spécial : Pensions

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (3) : 5 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 5 décembre à 11 heures

=> **Immigration, asile et intégration**

- Temps attribué au rapporteur spécial : 5 minutes
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 5 décembre à 11 heures

=> **Sécurités**

. Compte spécial : Contrôle de la circulation et du stationnement routiers

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (3) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (4) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 5 décembre à 11 heures

**Vendredi 7 décembre 2018**

**À 9 h 30, 14 h 30 et le soir**

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2019** (A.N., n° 1255)

=> Discussion des **missions** et des **articles rattachés reportés**

=> Discussion des **articles de la seconde partie non rattachés aux crédits**

- Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la seconde partie non rattachés aux crédits : mercredi 5 décembre à 12 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement aux articles de la seconde partie non rattachés aux crédits : jeudi 6 décembre à 11 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements aux articles de la seconde partie non rattachés aux crédits : jeudi 6 décembre à la suspension du soir et, éventuellement, vendredi 7 décembre à 8 h 30 et aux suspensions

## Éventuellement, samedi 8 décembre 2018

### Le matin, l'après-midi et le soir

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2019** (A.N., n° 1255)

=> Suite de l'ordre du jour de la veille

## Éventuellement, dimanche 9 décembre 2018

### Le matin, l'après-midi et le soir

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2019** (A.N., n° 1255)

=> Suite de l'ordre du jour de la veille

## Lundi 10 décembre 2018

### À 10 heures, 14 h 30 et le soir

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2019** (A.N., n° 1255)

=> Discussion des **articles de la seconde partie non rattachés aux crédits** (suite)

À 14 h 30 et le soir

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2019** (A.N., n° 1255)

=> Éventuellement, suite et fin de la discussion des **articles de la seconde partie non rattachés aux crédits**

=> Explications de vote sur l'ensemble du **projet de loi de finances**

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe

- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 10 décembre à 15 heures

**Scrutin public à la tribune de droit**

## SEMAINE SÉNATORIALE

Mardi 11 décembre 2018 (suite)

### À 14 h 30 et le soir (suite)

- Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, visant à préserver l'ordonnancement juridique relatif au **port** du **voile intégral** dans l'**espace public**, présentée par M. Bruno RETAILLEAU (n° 83, 2018-2019) (demande du groupe Les Républicains)

- Temps attribué à l'auteur de la proposition de résolution : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 10 décembre à 15 heures
- Les interventions des orateurs vaudront explications de vote

- Proposition de loi tendant à **réprimer** les **entraves** à l'**exercice** des **libertés** ainsi qu'à la **tenue** des **événements** et à l'**exercice** d'**activités autorisés** par la **loi**, présentée par M. Jean-Noël CARDOUX et plusieurs de ses collègues (n° 23, 2018-2019) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 4 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 10 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 11 décembre en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 10 décembre à 15 heures

- Proposition de loi visant à **adapter l'organisation des communes nouvelles** à la **diversité des territoires**, présentée par Mme Françoise GATEL et plusieurs de ses collègues (n° 503, 2017-2018) (demande du groupe UC)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 5 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 10 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 11 décembre en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 10 décembre à 15 heures

(Ordre du jour réservé au groupe SOCR)

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, instituant des **funérailles républicaines** (n° 170, 2016-2017)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 5 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 10 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 12 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 11 décembre à 15 heures

- Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, en faveur de la **création** de **paiements** pour **services environnementaux rendus** par les **agriculteurs**, présentée par MM. Franck MONTAUGÉ, Henri CABANEL, Jean-Claude TISSOT, Patrick KANNER, Olivier JACQUIN et plusieurs de leurs collègues (n° 86, 2018-2019)

- Temps attribué à l'auteur de la proposition de résolution : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 11 décembre à 15 heures
- Les interventions des orateurs vaudront explications de vote



## De 18 h 30 à 20 heures et de 21 h 30 à minuit

---

(Ordre du jour réservé au groupe Les Indépendants)

- Proposition de loi relative à l'**obligation de déclaration** d'un **préavis** de **grève** des **contrôleurs aériens**, présentée par M. Joël GUERRIAU et plusieurs de ses collègues (n° 621, 2017-2018)

Ce texte a été envoyé à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 26 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 28 novembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 10 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 12 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 11 décembre à 15 heures

## Jeudi 13 décembre 2018

### À 10 h 30

---

- Suite de la proposition de loi tendant à **réprimer** les **entraves** à l'**exercice** des **libertés** ainsi qu'à la **tenue** des **événements** et à l'**exercice** d'**activités autorisés** par la **loi**, présentée par M. Jean-Noël CARDOUX et plusieurs de ses collègues (n° 23, 2018-2019) (demande du groupe Les Républicains)

- Suite de la proposition de loi visant à **adapter** l'**organisation** des **communes nouvelles** à la **diversité** des **territoires**, présentée par Mme Françoise GATEL et plusieurs de ses collègues (n° 503, 2017-2018) (demande du groupe UC)

### À 15 heures

---

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : jeudi 13 décembre à 11 heures

### À 16 h 15

---

- Suite de l'ordre du jour du matin

## SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Lundi 17 décembre 2018

### À 15 heures et le soir

- Débat à la suite de la réunion du **Conseil européen** des 13 et 14 décembre 2018

- Intervention liminaire du Gouvernement
- 8 minutes attribuées respectivement à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission des finances et à la commission des affaires européennes
- Séquence de 15 questions réponses :
  - 2 minutes maximum par question
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
  - En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question
- Conclusion par la commission des affaires européennes : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : vendredi 14 décembre à 15 heures

- Sous réserve de sa transmission, proposition de loi visant à sécuriser l'**exercice** des **praticiens diplômés hors Union européenne** (procédure accélérée) (A.N., n° 1386)

Ce texte sera envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 10 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 12 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 14 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 17 décembre en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 14 décembre à 15 heures

- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le **Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg** en vue d'**éviter** les **doubles impositions** et de **prévenir** l'**évasion** et la **fraude fiscales** en **matière d'impôts** sur le **revenu** et la **fortune** (n° 84, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 14 décembre à 15 heures

## Mardi 18 décembre 2018

### À 14 h 30

---

- Sous réserve de sa transmission, deuxième lecture de la proposition de loi visant à **faciliter** la **sortie** de l'**indivision successorale** et à **relancer** la **politique** du **logement** en **outre-mer** (A.N., n° 850)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 10 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 12 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 17 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 18 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 17 décembre à 15 heures

### À 16 h 45

---

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mardi 18 décembre à 12 h 30

- Sous réserve de sa transmission, suite de la deuxième lecture de la proposition de loi visant à **faciliter** la **sortie** de l'**indivision successorale** et à **relancer** la **politique** du **logement** en **outre-mer** (A.N., n° 850)

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de programmation **2018-2022** et de **réforme** pour la **justice** ou nouvelle lecture et conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi organique relatif au **renforcement** de l'**organisation** des **juridictions** ou nouvelle lecture

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale commune : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale commune : lundi 17 décembre à 15 heures

En cas de nouvelles lectures :

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 17 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et les textes : mardi 18 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance à ces deux textes : à l'ouverture de la discussion générale
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : à l'issue de la discussion générale

**À 14 h 30 et, éventuellement, le soir**

---

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de **loi de finances pour 2019** ou nouvelle lecture

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 18 décembre à 15 heures

En cas de nouvelle lecture :

- Réunion de la commission pour élaborer son rapport : mercredi 19 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : à l'ouverture de la discussion générale
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : à l'issue de la discussion générale

- Suite des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de programmation **2018-2022** et de **réforme** pour la **justice** ou nouvelle lecture et des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi organique relatif au **renforcement** de l'**organisation** des **juridictions** ou nouvelle lecture

**Suspension des travaux en séance plénière :**  
**du jeudi 20 décembre 2018 au dimanche 13 janvier 2019**

***Prochaine réunion de la Conférence des Présidents :***  
***mardi 18 décembre 2018 à 18 h 30***